



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Université de Metz

Question écrite n° 9838

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait, que, par contrat signé en 1991, le ministère s'était engagé à créer 120 postes d'enseignants en quatre ans à l'université de Metz. 92 postes l'ont déjà été et les 28 manquants étaient prévus pour 1994. Or le ministère lui-même reconnaît que le sous-encadrement à Metz correspond à un déficit de 46 postes. Non seulement l'université ne recevra qu'environ la moitié des 28 postes attendus, mais on reste loin de combler le déficit total des 46 postes, d'autant que celui-ci est en fait plus élevé car l'université est passée de moins de 13 000 étudiants à 14 500, ce qui est une croissance plus importante que prévu. Il souhaiterait donc qu'il lui précise les mesures envisagées.

Texte de la réponse

L'université de Metz a bénéficié respectivement pour les années 1991, 1992, 1993 de la création de 32, 27 et 33 emplois d'enseignants soit 92 emplois. En 1994, un effort particulier a été à nouveau réalisé pour l'université de Metz compte tenu du sous-encadrement de cet établissement. Ce sont vingt et une créations d'emplois enseignants qui ont été attribuées à l'université de Metz. La situation de cet établissement s'améliore donc progressivement.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9838

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 99

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1806